



Toulouse, le 17 août 2018

Monsieur le Président

La décision de porter de 2 à 3 ans la catégorie Juniors a été prise par la FFR, à la demande de nombreux clubs (et de la Ligue Occitanie), pour leur permettre d'aligner des équipes dans cette catégorie d'âge tout au long d'une saison, de répondre ainsi à leurs obligations sportives sans faire des rassemblements beaucoup trop larges.

Elle s'ajoutait à la décision de supprimer une catégorie Bélascaïn devenue invivable ailleurs qu'en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

Cette mesure doit permettre :

- Pour ceux qui avaient un effectif « **un peu juste** », d'avoir plus facilement une équipe opérationnelle tout au long d'une compétition,
- Pour ceux qui avaient un effectif « **normal** », de faire au cas par cas le choix, pour leurs 3<sup>ème</sup> année, de les faire jouer en U19 ou en seniors, selon leur niveau et les besoins,
- Pour ceux qui avaient déjà de « **gros effectifs** », de passer d'une équipe « trop nombreuse » à deux équipes de club ou à une équipe de club plus une en rassemblement.
- Pour ceux qui avaient fait des rassemblements sur des zones très larges, de revenir peut-être à des choses plus « raisonnables », avec plus de proximité,
- 

Dès lors, il ne nous a pas semblé souhaitable, notamment dans les deux derniers cas, de faire des équipes à majorité de 3<sup>ème</sup> année, ce qui aurait :

- Privé de temps de jeu les U17 et U18, donc conduit à des pertes d'effectifs, vu que ces jeunes joueurs n'ont d'autre issue que leur équipe U 19
- Créé des déséquilibres physiques importants,
- Entraîné le risque de voir les clubs ou rassemblements à gros effectifs faire 2 groupes, dont un qui aurait été une véritable « équipe Bélascaïn » (engagée contre des U18) et une deuxième équipe « normale ».

Il ne faut pas non plus oublier le problème de la raréfaction des réserves, regrettée par beaucoup, et qui deviendront obligatoires, dès 2019-2020, pour tous ceux qui voudront prétendre jouer un jour au meilleur niveau régional.

C'est l'ensemble de ces situations qui a conduit, après beaucoup d'échanges et de consultations, à proposer la limitation à 8 juniors « 3<sup>ème</sup> année » sur une feuille de match d'U19, mesure adoptée à l'unanimité lors de l'AG de Gruissan.

#### LIGUE REGIONALE OCCITANIE DE RUGBY

32, rue Dubézy - BP 5851 - 31506 Toulouse Cedex 05 - Tél. 05 61 61 81 15 - Fax 05.61.61.81.40  
Email : [accueil@occitanie-ffr.fr](mailto:accueil@occitanie-ffr.fr)



Ainsi, nous aurons :

- Plus de sécurité, du fait d'équipes plus homogènes quant à leur maturité,
- Plus de temps de jeu à offrir aux U17 et U18, donc moins d'abandons,
- De multiples possibilités de faire jouer tous les jeunes majeurs : équipes juniors, équipes seniors I ou II, voire même, pour les rassemblements, double licence pour renforcer un « maillon faible » du bassin,
- La possibilité, pour les gros effectifs, d'engager deux équipes à des niveaux différents de compétition, niveaux différents sur le plan rugbystique et non pas physique,
- La possibilité de « consolider » nos équipes réserves, voire d'en créer, soit pour mieux mailler le territoire, soit pour permettre à plus de clubs d'ambitionner le plus haut niveau régional.

Voilà toutes les raisons qui ont conduit à limiter à 8 le nombre de majeurs présents sur la feuille de match et nous semblent largement justifier cette décision.

Restant à votre disposition, cordialement

Alain DOUCET

Président de la Ligue Occitanie Rugby

**LIGUE REGIONALE OCCITANIE DE RUGBY**

32, rue Dubézy - BP 5851 - 31506 Toulouse Cedex 05 - Tél. 05 61 61 81 15 - Fax 05.61.61.81.40

Email : [accueil@occitanie-ffr.fr](mailto:accueil@occitanie-ffr.fr)